



**Déclaration de la CGT**  
**à la réunion du Comité d'Entreprise de SODG**  
**du 26 Avril 2010**

**La CGT ne sera pas signataire de "l'accord de substitution et d'harmonisation relatif à la fusion de la Société des Gravanches dans la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin".**

**Le projet d'accord de fusion qui est présenté aujourd'hui au Comité d'Entreprise représente un recul pour la quasi-totalité des salariés de SODG.**

**Michelin profite de la fusion pour rogner nos droits :**

- Un à cinq jours de travail supplémentaires par an qui ne seront même pas payés intégralement,
- Suppression des congés d'ancienneté (CS) pour la majorité d'entre nous,
- Perte de droits (retraite, ...) liée au passage du statut de collaborateur à celui d'agent pour environ 500 d'entre nous,
- Flexibilité une nouvelle fois accrue sur les contrats dont vous nous avez remis des "modèles".

**Alors que les gros actionnaires du groupe vont encore se partager près de 150 millions d'euros le 7 mai 2010, Michelin demande aux salariés d'en faire toujours plus.**

Et ce ne sont pas les quatre jours qui seront mis (une fois en fin d'année) sur le Compte Épargne Temps individuel, ni la prime de 250€ brut en janvier 2011, qui pourront compenser les jours que nous devons travailler en plus durant toutes les années que nous passerons chez Michelin, ni les jours non payés.

Pour certains d'entre nous, les jours supplémentaires et les CS supprimés correspondront à plus d'une année de travail supplémentaire d'ici la retraite !

**Rien ne peut justifier un tel vol, sinon la volonté du patron d'en demander toujours plus aux salariés pour maintenir, voire augmenter encore ses profits.**

Par ailleurs, nous demandons qu'un exemplaire de l'Accord "35h" de la MFPM soit adressé à chaque salarié en même temps que son contrat.

**Concernant les Instance Représentatives du Personnel :**

**La CGT avait demandé qu'une solution soit trouvée pour que des élections aient lieu à la date prévue, en mai 2011, en attendant que se déroulent les prochaines élections à la MFPM (prévues en novembre 2012).**

Les dernières élections de Délégués du Personnel et d'Elus au CE, à SODG, remontent à mai 2007.

La prolongation des mandats à SODG jusqu'aux prochaines élections à la MFPM, telle que le souhaite Michelin, signifie que les actuels élus de SODG auront eu un mandat de 5 ans et demi minimum

**La démocratie aurait voulu que, au bout de quatre années, les salariés puissent de nouveau choisir leurs représentants.**

Mais la direction a refusé d'étudier la possibilité de procéder à de nouvelles élections.

Étant donné que "l'accord relatif à la prorogation des mandats des délégués du personnel, des membres du comité d'entreprise et des élus du personnel du site des Gravanches" doit être signé unanimement par tous les syndicats pour être valable, et étant donné le flou juridique en cas de non-prolongation des mandats pour la période entre mai 2011 et novembre 2012, la CGT signera cet accord.

**Nous ne pouvons en effet pas prendre le risque qu'il n'y ait plus de Délégué du Personnel, ni de CHSCT à GRV pendant un an et demi. Seule la direction serait gagnante.**